

# RAPPORT

Budgets 2018

Fiscalité 2018

---

Mairie d'Asnières-sur-Seine



# **BUDGETS 2018 & FISCALITE 2018**

Le budget primitif de la Ville et ses budgets annexes pour l'exercice 2018, établis conformément aux règles de forme et de fond prévues par les instructions budgétaires et comptables M14 et M4, reprennent les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientations budgétaires. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 136,2 M €, la section d'investissement à 71,7 M €.

## **I. LES BOULEVERSEMENTS IMPOSES PAR L'ETAT**

- 1.1. Des inquiétudes réelles sur le dispositif de contractualisation et l'arrêté de carence**
- 1.2. La poursuite du transfert de compétences à l'EPT « Boucle Nord de Seine »**

## **II. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, L'OPTIMISATION DES DEPENSES ET LA MAITRISE DES RECETTES POUR ASSURER L'AVENIR**

- 2.1. Equilibres financiers, une seule issue : l'innovation permanente**
- 2.2. La maîtrise des recettes de fonctionnement**
- 2.3. La stabilisation des dépenses de fonctionnement en 2018**
- 2.4. Pas de hausse des taux d'imposition**

## **III. EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LA CONCRETISATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR ASNIERES-SUR-SEINE**

- 2.1. Un autofinancement solide, conséquence des efforts d'optimisation**
- 2.2. Des opérations d'équipement structurantes**
- 2.3. Sans inscription d'emprunt nouveau**

## **IV. LE BUDGETS ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT 2018**

## **V. NOS PRIORITES ET NOS ACTIONS EN 2018**

- 5.1. Entretien et aménagement des espaces urbains**
- 5.2. Politique scolaire et périscolaire**
- 5.3. Politique petite enfance**
- 5.4. Sécurité et prévention**
- 5.5. Sports et vie associative**
- 5.6. Politique culturelle et tourisme**
- 5.7. Manifestations locales**
- 5.8. Jeunesse et vie des quartiers**
- 5.9. Politique sociale et actions sur le logement**
- 5.10. Santé**
- 5.11. Développement économique et emploi**

## **I. LES EVOLUTIONS IMPOSEES PAR L'ETAT**

### **1.1. Des inquiétudes réelles sur le dispositif de contractualisation et l'arrêté de carence**

Dans le cadre de la LPFP 2018-2022, l'Etat prévoit de faire baisser les dépenses de fonctionnement des collectivités sans toucher « de façon unilatérale » à la dotation globale de fonctionnement (DGF), laquelle ne subira donc pas de baisse mais sera toujours affectée par le mécanisme de l'écrêtement entre 2018 et 2022.

Comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires 2018, les collectivités locales devront se soumettre à 3 nouvelles règles :

- le renforcement de la « règle d'or » ;
- le plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an ;
- la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici 3 ans.

Pour ce faire, un « contrat de confiance » doit être conclu avec les collectivités les plus importantes, qui portent les deux tiers des dépenses de fonctionnement.

Par les optimisations, modernisations et efforts fournis depuis 2015, la Ville d'Asnières-sur-Seine a déjà travaillé sur la baisse de son besoin de financement et sur la dynamique de ses dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, de nombreuses interrogations subsistent : la réunion sur le dispositif de contractualisation organisée par la préfecture des Hauts-de-Seine le 20 février 2018 a amené son lot de préoccupations émises par l'ensemble des collectivités, pour lesquelles nous attendons des réponses des services de l'Etat.

Dans le cadre de cette réunion, la préfecture, dans une grande confusion, a annoncé que les atténuations de produits ne seraient peut-être plus exclues des dépenses réelles de fonctionnement pour calculer leur évolution. Or, les atténuations de produits constituent des contraintes exogènes imposées par l'Etat, et non une variable maîtrisable par la commune.

Ainsi :

1. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a imposé une évolution des règles de stationnement payant en instaurant le forfait post-stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais une grande partie de la recette devra être reversée au STIF et à la Région. Pour la Ville d'Asnières-sur-Seine, ce sera une dépense nouvelle estimée à 900 K € en 2018 imputée en atténuation de produits.
2. Dans le cadre de l'arrêté de carence du 8 novembre 2017, la Ville sera contrainte de s'acquitter d'un prélèvement SRU de 450 K € imposé par l'Etat, affecté également parmi les atténuations de produit.
3. Mais c'est la prise en compte du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), qui paraît la plus préoccupante tant financièrement que réglementairement. L'évolution du FPIC ne dépend pas de la commune, mais de l'évolution nationale du revenu fiscal moyen. Encore une contrainte imposée et imputée en atténuation de produits. Or, le dispositif de contractualisation prévoit déjà de sanctionner d'une minoration de 0,15 point du plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement, les communes qui ont un revenu moyen par habitant supérieur de 15% au revenu national par habitant.
4. Par conséquent, ne pas neutraliser les atténuations de produit consisterait à appliquer une double peine financière pour la commune.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques permet de tenir compte de l'évolution de la population entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en modulant à la hausse le plafond des dépenses réelles de fonctionnement de 0,15 point. Mais comment tenir compte d'une évolution de la population entre 2018 et 2022, affectant alors directement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des exercices concernés ?

### **1.2. La poursuite du transfert de compétences à l'EPT « Boucle Nord de Seine »**

Les conventions de gestion pour les compétences de gestion des déchets, assainissement, plan local d'urbanisme, politique de la ville et plan climat air énergie ont pris fin le 31 décembre 2017. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EPT « Boucle Nord de Seine » exerce donc pleinement les compétences transférées, budget et exécute directement les recettes et dépenses liées à ces compétences.

Parallèlement, la MGP exerce de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence aménagement qui se décline comme suit :

- Elaboration du schéma de cohérence territoriale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ;

- Elaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement numérique.

En 2017, la MGP s'est prononcée sur l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement en cours et n'a retenu que la ZAC des Docks de Saint-Ouen. Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les autres opérations d'aménagement deviennent de la compétence des EPT. C'est le cas des opérations d'aménagement ANRU, NPNRU et ZAC Parc d'Affaires. Compte tenu du délai restreint et de l'enjeu de la compétence, il a été décidé de recourir au dispositif dérogatoire de la convention de gestion pour cette seule compétence et pour une durée supplémentaire maximale d'un an.

Parallèlement, l'EPT intervient désormais en matière de développement économique et d'habitat en tant que coordinateur des actions des communes qui collaborent toutes pour envisager des politiques globales communes. Il convient donc d'évaluer la contribution de la commune dans l'élaboration de ces politiques. Ce mécanisme a été convenu entre l'EPT et les communes-membres au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

En résumé :

Evaluation FCCT	
FCCT part PLU	40 K €
FCCT part politique Ville	94 K €
FCCT part aménagement	185 K €
FCCT part développement éco	40 K €
FCCT part habitat	40 K €

Au total, le FCCT 2018 est donc estimé à 400 K €.

## II. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : L'OPTIMISATION DES DEPENSES ET LA MAITRISE DES RECETTES POUR ASSURER L'AVENIR

### 2.1. Equilibres financiers, une seule issue : l'innovation permanente

L'avenir financier des communes s'annonce particulièrement contraint quels que soient les résultats des négociations prochaines entre les communes et les préfets. L'instabilité des règles régissant les dotations, la réforme de la fiscalité, les compensations dégressives et la modulation du périmètre des variables d'ajustement constituaient déjà autant d'incitations pour les communes de commencer à s'interroger sur leurs dépenses réelles de fonctionnement. Or toute la difficulté réside dans la diminution des charges sans réduction de la qualité et de l'offre de service public.

Afin de pouvoir engager un programme d'investissement ambitieux sans augmenter les taux d'imposition et en ayant recours au minimum à l'emprunt, la Ville d'Asnières-sur-Seine s'est, dès 2015, attelée dans cette voie, à travers l'élaboration et la conduite d'un plan de modernisation avec pour composantes :

- Le souhait de mettre en adéquation les résultats attendus avec les moyens pour y parvenir ;
- Une gestion optimisée des ressources humaines, avec des formations pour accroître le développement des compétences;
- La diffusion progressive d'une politique et d'un contrôle assidu sur les achats ;
- La mise en place d'une stratégie foncière et immobilière.

Cependant, les nouvelles contraintes expliquées précédemment obligent encore Asnières-sur-Seine à trouver de nouvelles marges de manœuvre. C'est ainsi qu'en 2017, une réflexion globale a été entreprise dans les modes de gestion pour pouvoir proposer des réformes structurelles d'ampleur, dont certaines seront mises en applications dès 2018-2019. Ces réformes doivent garantir l'efficacité et la pérennité de l'engagement municipal :

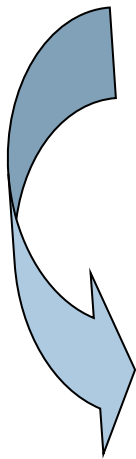
- En 2017 déjà, la reprise en régie des points écoles pour une coordination plus efficace ;

A partir de 2018 :

- La mise en concession du self municipal pour une offre de qualité en direction des agents et des personnes âgées avec une cuisine rénovée et réaménagée;
- Le renouvellement du marché de nettoyage/propreté, qui constitue l'occasion de réfléchir aux moyens d'une prestation plus efficace et coordonnée avec le désherbage ;
- Dans le secteur scolaire et périscolaire, le retour à la semaine des « 4 jours » très largement choisie lors de la consultation organisée pour un service plus adapté au rythme de vie des enfants comme des parents, offrant des ateliers péri-éducatifs de qualité avec des moyens redistribués et optimisés ;
- Dans le secteur de la petite enfance, la diversification des modes de garde, la non-facturation des congés des parents dans les structures, l'ouverture vers l'accueil occasionnel et le passage progressif en concession sous le suivi et le contrôle strict de la direction petite enfance pour faire face à un taux de rotation du personnel très important ;
- Dans le secteur du stationnement, le passage en concession de tous les parcs souterrains pour une optimisation de l'entretien, mais une reprise en régie du stationnement de surface et de la gestion des horodateurs.

### 2.2. La maîtrise des recettes de fonctionnement

<b>Recettes réelles de fonctionnement en K € avec EPT</b>	<b>Budget + DM 2017</b>	<b>Budget 2018</b>
<b>Atténuations de charges</b>	251	251
<b>Produits des services</b>	19 623	11 716
<b>Dotations, subventions et participations</b>	19 269	20 114
<b>Autres produits de gestion courante</b>	1 882	1 693
<b>Produits financiers</b>	832	517



Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>41 857</b>	<b>34 292</b>

Recettes réelles de Fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018
Atténuations de charges	251	251
Produits des services	10 319	11 451
Dotations, subventions et participations	19 269	20 114
Autres produits de gestion courante	1 882	1 693
Produits financiers	832	517
Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32 553</b>	<b>34 056</b>

**Une baisse faciale avec EPT de 18% de 2017 à 2018**

**Mais dans les faits une hausse de 4,6% du fait principalement de la mise en place du FPS**

➤ **Les produits des services**

Recettes de Fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018
Produits des services	19 623	11 716

Avec la fin des conventions de gestion, la Ville ne perçoit plus :

- La redevance spéciale d'ordures ménagères (331 K € au budget 2017) ;
- La redevance d'assainissement (1 370 K € au budget 2017) ;
- La participation forfaitaire à l'assainissement collectif (250 K € au budget 2017) ;
- Le remboursement des compétences auprès de l'EPT ... qu'elle n'exerce plus (7 353 K € au budget 2017) ;

Soit une perte totale de recettes de 9 304 K € de budget à budget.

Parallèlement, le budget 2018 comprend le remboursement des charges liées aux compétences aménagement/développement économique/habitat sous conventions de gestion, soit 265 K €.

Recettes de Fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018	
Produits des services	10 319	11 451	<b>+11%</b>

Après neutralisation des facteurs sus exposés, les produits des services augmentent de budget à budget de 11% sous l'effet :

- du dynamisme des droits de voirie et de chantier constaté ces deux dernières années, qui mérite de réévaluer à la hausse la proposition budgétaire (+300 K) ;
- de la mise en place du forfait de post-stationnement qui fait faussement augmenter les produits des services de 1,6 M €. Cette recette supplémentaire doit être mise en perspective avec le reversement de la moitié du produit

au STIF et à la Région ainsi qu'à l'impossibilité au stade de l'élaboration budgétaire de distinguer le produit du FPS du produit des amendes pénales imputées jusqu'alors en investissement (-300 K €). La recette nette de FPS n'est en fait estimée qu'à 400 K €.

Ces recettes supplémentaires prévues sont amoindries par :

- une baisse des participations des familles dans les crèches dans le cadre de la non-facturation des congés aux parents (-400 K €) ;
- une meilleure estimation des recettes de remboursements de charges locatives dans le cadre de la stratégie foncière communale (-100 K €).

Pour le reste, force est de constater que la stabilité des recettes, particulièrement celle issue des participations des usagers, prévaut, confirmant ainsi la volonté politique de modération tarifaire. Cette dernière sera confirmée dans le cadre de la refonte du quotient familial et des tarifs, dont la simplification et la modernisation ont été les maîtres-mots.

➤ **Les autres produits de gestion courante**

Recettes de Fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018	
<b>Autres produits de gestion courante</b>	1 882	1 693	<b>-10%</b>

Ce poste de recettes diminue très logiquement : une baisse de 10% de budget à budget, mais un écart de 72 K € seulement du CA 2017 au budget 2018. Il s'agit donc plutôt d'évaluer au plus fin les recettes encaissées dans ce domaine :

- Les revenus des immeubles baissent de 18,7% de budget à budget. La politique foncière et patrimoniale de la commune consiste à vendre des locaux dispendieux en énergie et en dépenses d'entretien. La baisse des recettes de loyers est donc largement compensée par la maîtrise des dépenses énergétiques, malgré la hausse des tarifs.
- Les redevances des concessionnaires sont cycliques en fonction du chiffre d'affaires, particulièrement pour le stationnement. Prudence est donc de mise dans l'évaluation des recettes des concessionnaires (-23 K €) strictement contrôlés par les services municipaux.

➤ **Les produits financiers et exceptionnels**

Recettes de Fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018	
<b>Fonds de soutien</b>	406	406	
<b>Remboursement des intérêts de la dette de l'assainissement par EPT</b>	426	111	<b>-37,9%</b>
<b>Produits exceptionnels hors opérations particulières</b>	0	0	

Les produits financiers et exceptionnels diminuent fortement du budget 2017 au budget 2018 sous l'effet du produit des remboursements des intérêts de la dette de la compétence assainissement. Les annuités de la dette sont désormais prises en charge directement par l'EPT, à l'exception de l'échéance des emprunts SFIL tombant début janvier, pour lesquels le transfert n'avait pas encore pu être pris en compte. Ils feront l'objet d'une convention de remboursement particulière.

➤ **Les subventions de fonctionnement**

<b>Recettes de Fonctionnement en K € Avec EPT</b>	<b>Budget + DM 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	
<b>Subventions de l'Etat</b>	788	565	
<b>Subventions du Conseil Régional</b>	4	10	<b>+13,02%</b>
<b>Subventions du Conseil départemental</b>	1 603	1 605	
<b>Autres subventions (dont CAF)</b>	5 726	6 998	

L'évolution des recettes de subventions traduit le désengagement progressif de l'Etat et la mobilisation de la municipalité et des services dans la mise en place de réformes structurelles qui permettent notamment de mobiliser un maximum de subventions :

- Dans le cadre du retour à la « semaine de 4 jours » dans le secteur scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Ville d'Asnières-sur-Seine percevra le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires jusqu'à cette date. Il s'agissait cependant d'une maigre consolation face à la baisse des dotations d'une part et aux charges supplémentaires engendrées par la réforme d'autre part.
- De même, la commune ne pourra bien sûr plus compter sur les incitations de l'Etat pour les emplois aidés
- Les subventions du Conseil départemental sont stables, puisque garanties dans le cadre du Contrat de Développement Département Ville.
- Ce sont les subventions CAF qui font progresser le poste des subventions. Malgré des règles de subventionnement et de versement en constant changement traduisant les difficultés financières de la CAF et induisant une certaine professionnalisation des services municipaux dans l'élaboration des dossiers, la Ville développe et met en place des mesures structurelles pour s'inscrire pleinement dans les directives de la CAF et profiter à plein de ses financements :
  - o La Ville a travaillé en 2017 sur les actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse qui générera davantage de subventions (+150 K €) ;
  - o Après avoir revisité le contenu et la forme de la pause méridienne, ce créneau peut bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de subventions CAF (+150 K €) ;
  - o Pour la petite enfance, la non facturation des congés aux parents des enfants réguliers et le développement de l'accueil occasionnel permettra d'obtenir de meilleurs taux d'occupation et de profiter de davantage de subventions (+600 K € par rapport au CA 2017).

➤ **Les dotations et compensations**

<b>Recettes de Fonctionnement en K € Avec EPT</b>	<b>Budget + DM 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	8 216	8 000	
<b>Dotation de solidarité urbaine</b>	636	530	<b>-2%</b>
<b>Autres dotations</b>	397	508	
<b>Compensations des exonérations fiscales à l'initiative de l'Etat</b>	1 888	1 880	

A l'heure où sont écrites ces lignes, les dotations et compensations n'ont toujours pas été notifiées à la commune par les services de l'Etat, ce qui démontre la pagaille générée par l'enchevêtrement de règles et de pseudo réformes de plus en plus complexes d'année en année.

Certes, la loi de finances pour 2018 de l'Etat ne reconduit pas la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) du bloc communal, des départements et des régions qui a fait chuter drastiquement les dotations de 2014 à 2017.



Mais, l'enveloppe globale des dotations n'évolue pas : la hausse d'une enveloppe est donc financée par la baisse d'une autre. La dotation forfaitaire des communes se voit donc « écrêtée » afin de financer la moitié de la progression des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale notamment). C'est qu'Asnières-sur-Seine est encore pénalisée de 216 K €.

L'augmentation de l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ne profite plus à la commune puisqu'elle n'y est plus éligible. Elle bénéficie cependant encore du mécanisme de garantie qui lisse la perte dans le temps. C'est ainsi que la DSU passera de 636 K € en 2017 à 530 K € en 2018.

Seule bonne nouvelle : La réforme du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée de 2016 rend désormais éligible les dépenses d'entretien des bâtiments au dispositif et rapportera 111 K € en 2018.

Après la chute brutale endurée, les dotations et compensations fiscales diminuent donc encore de 219 K € en 2018.

La Ville d'Asnières-sur-Seine, dans le cadre de sa stratégie établie d'évaluation et d'allocation des moyens par rapport aux objectifs politiques, n'hésite pas à entreprendre des réformes structurelles pour apporter des recettes supplémentaires et diminuer ainsi le coût net de l'action publique locale tout en veillant à la qualité du service public local. Cette stratégie ne s'accomplit ni au détriment du contribuable local, ni au détriment de l'usager.

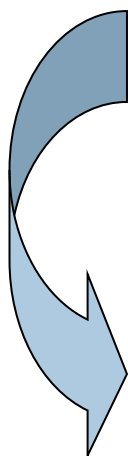
Cependant, l'instabilité réglementaire régissant les dotations et les compensations de l'Etat, mais aussi maintenant la fiscalité directe locale avec la réforme de la taxe d'habitation, rend impératif le travail pour maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement.

V.

### 2.3. La stabilisation des dépenses de fonctionnement en 2018

Dépenses réelles de Fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018
Charges à caractère général	39 178	32 162
Charges de personnel	59 315	58 600
Atténuations de produits	9 809	5 678
Autres charges de gestion courante	15 085	8 820
Charges financières	7 541	6 956
Charges exceptionnelles	616	845
<b>TOTAL</b>	<b>131 544</b>	<b>113 061</b>

Dépenses réelles de Fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018
Charges à caractère général	32 219	32 162
Charges de personnel	59 065	58 780
Atténuations de produits	7 215	8 878
Autres charges de gestion courante	8 539	8 420
Charges financières	7 114	6 845




Charges exceptionnelles	616	845
<b>TOTAL</b>	<b>114 768</b>	<b>115 930</b>

**Une baisse faciale de 14,05% de 2017 à 2018**  
**Mais une hausse de 1% dans les faits**  
**en raison du prélèvement SRU et du reversement du FPS**

➤ **Les charges à caractère général**

Du budget 2017 au budget 2018, les charges à caractère général regroupant l'ensemble des dépenses de fournitures, prestations, fluides et entretien permettant aux services municipaux de mener leurs actions à bien diminuent de 17,9% pour atteindre un peu moins de 32 M €.



Dépenses de fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018
<b>Charges à caractère général</b>	39 178	32 162

Dépenses de fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018
<b>Charges à caractère général</b>	32 219	32 162

=

La baisse brutale constatée est due à la prise en charge directe des dépenses de gestion des déchets, de la politique de la ville et du plan local d'urbanisme par l'EPT pour un montant de 7 M €.

Pour le reste, il est à constater une stabilisation des dépenses évaluée prudemment, malgré la réintégration des dépenses de fonctionnement du self municipal et du service du tourisme sur le budget principal. Il ne s'agit pas de baisser systématiquement tous les postes budgétaires, il s'agit d'entreprendre des économies structurelles et pérennes en cohérence avec la qualité du service rendu et les priorités définies par l'équipe municipale.

Quelques évolutions notables :

A la baisse

- Les diminutions des crédits consacrés aux achats de prestations de services pour 130 K €, aux autres services extérieurs pour 85 K €, aux frais de télécommunications pour 45 K € et aux frais de gardiennage pour 30 K € sont permises par des économies substantielles réalisées grâce au développement du sourcing, des négociations et du contrôle strict des prestations.
- Une baisse des crédits d'entretien de terrains de 215 K € suite à un travail d'optimisation entre le périmètre d'entretien des espaces et la propreté des espaces publics. Le désherbage passe de l'un à l'autre pour plus d'efficacité et de cohérence.
- Une baisse des crédits affectés au transport collectif de 113 K €. Le climat d'insécurité qui a obligé l'Etat à étendre le régime d'état d'urgence au droit commun a nécessité de la part des centres de loisirs de réfléchir de manière pérenne à un programme de sorties dans un périmètre géographique plus restreint.
- Une diminution des remboursements de frais de 240 K €, principalement liée à l'optimisation des marchés de réservations de places en crèches dont une partie a été remplacée par une diversification des modes de garde.

A la hausse

- Une hausse des locations mobilières de 115 K €, conséquence du souhait de la municipalité d'offrir des illuminations de Noël plus étendues et plus qualitatives (+70 K €) et de la volonté de mettre en place une partie de la flotte automobile en location maintenance (+45 K €) ce qui fait diminuer le poste des réparations sur bien mobiliers (-70 K €) ;

- Une hausse des crédits liés à l'entretien sur voirie de 60 K €. Parallèlement à un programme d'investissement ambitieux pour les espaces publics, un effort financier est fait pour l'entretien courant.
- Une hausse des charges locatives de 48 K € expliquée par la location d'Activest pour accueillir les services techniques dans des conditions plus adaptées ;
- Une augmentation de 50 K € des crédits liés aux manifestations publiques, notamment pour la fête de la musique que la municipalité souhaiterait voir monter en offre qualitative ;
- Une hausse importante des combustibles de 350 K €. Afin de mieux suivre les consommations de gaz, cette imputation est utilisée depuis 2017, le budget avait été sous-estimé en 2017. Il s'agit donc de caler le budget 2018 au réalisé 2017.

Suite au transfert des compétences à l'EPT

- L'entretien de réseaux d'assainissement et la gestion des déchets ne sont plus des dépenses assumées directement par la Ville, ce qui impacte directement les dépenses d'entretien de réseaux (imputation 615232) et de contrats de prestations de service (imputation 611).

#### ➤ Les charges de personnel

Du budget 2017 au budget 2018, les dépenses de personnel passent de 59,3 M € à 58,6 M €, soit une baisse de 1,2%.

Dépenses de fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018	
<b>Charges de personnel</b>	59 315	58 600	<b>-1,2%</b>

Le budget des charges de personnel 2018 se base sur 1326 emplois budgétés, il pérennise les réformes structurelles menées dans le cadre du plan de modernisation depuis 2015, dont les objectifs ont été rappelés dans le précédent rapport : ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ; analyser les situations au cas par cas ; entreprendre une politique RH tournée vers la compétence et la qualification. La Ville maintient un budget de formation important de 158 K €.

La diminution des charges de personnel est également consécutive à une réforme organisationnelle lourde faite dans la concertation : la réforme du temps de travail dans l'ensemble des services. L'objectif de cette réforme était en effet d'adapter le temps de travail aux différents services et directions afin d'éviter des dysfonctionnements organisationnels qui engendraient jusqu'alors des remplacements ou trop d'heures supplémentaires, tout en empêchant également une diversité trop importante, source d'illisibilité et d'incompréhension, autour de 3 rythmes.

Enfin, le budget 2018 intègre le transfert de personnel à l'EPT ou la mise à disposition partielle pour continuer à offrir un service de qualité, en coordination étroite avec la commune. Ceci engendre un impact négatif de 180 K € sur la masse salariale.

Cependant, les dépenses de personnel 2018 tiennent compte des contraintes exogènes et endogènes qui viennent minorer les efforts accomplis dans ce budget :

<b>Evolution du point d'indice</b>	<b>22 K €</b>
<b>Evolution du SMIC</b>	<b>20 K €</b>
<b>Assurances du personnel/médecine du travail</b>	<b>53 K €</b>
<b>Réforme statutaire – effet report</b>	<b>130 K €</b>
<b>Glissement-Vieillesse-Technicité avec réforme PPCR</b>	<b>280 K €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>505 K €</b>

Les économies générées par cette politique globale permettent pour partie de dégager des marges de manœuvre pour des emplois qualifiés à forte valeur ajoutée afin de pouvoir répondre aux défis de demain dans le cadre d'un environnement en perpétuel changement, mais aussi d'allouer davantage de moyens en fonction des objectifs fixés :


C'est ainsi que des postes seront créés dans les secteurs des espaces verts, de la sécurité, dans le suivi des opérations et des chantiers (patrimoine et voirie), ou des fonctions support (RH, affaires juridiques, informatique).

- La création de 5 postes supplémentaires pour le réaménagement et l'embellissement des espaces verts ;
- Le renforcement de l'équipe du patrimoine et de la voirie pour le suivi de chantiers et d'opérations ;
- Le renforcement de l'équipe volante de la petite enfance (+2 postes) ;
- La création d'un poste de régisseur petite enfance pour Enfance Pratique permettant d'optimiser le temps de gestion des directeurs de crèches ;
- Le renforcement de l'équipe informatique afin de pouvoir mettre en œuvre plus facilement l'informatisation des services et l'amélioration du réseau ;
- La création d'un poste supplémentaire pour la police municipale ;
- La restructuration des services ressources : équipe prévention au travail de la DRH, affaires juridiques, commande publique ;
- Le budget 2018 prévoit aussi l'ouverture du nouveau gymnase des Courtilles qui nécessitera l'emploi de gardiens.

500 K € ont ainsi été prévus pour financer ces recrutements essentiels pour pouvoir mener les enjeux définis.

Enfin, la Ville d'Asnières-sur-Seine continue ses actions sociales en direction des agents communaux à travers le maintien de son adhésion au CNAS (275 K € en 2018).

➤ **Les autres charges de gestion courante**



Dépenses de fonctionnement en K € avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	15 085	8 820	

Dépenses de fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	8 539	8 420	<b>-1,4%</b>

La diminution conséquente des autres charges de gestion courante (chapitre 65) est une baisse essentiellement due à la baisse drastique du fonds de compensation des charges territoriales. Celui-ci passe ainsi de 6,5 M € à 400 K € de budget à budget. La cause en est simple : le transfert de la gestion des déchets à l'EPT implique aussi le transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui finance la compétence. La Ville n'a donc plus à compenser financièrement.

Pour le reste, ce poste de dépenses revêt une certaine stabilité. La Ville n'a pas la maîtrise de ces dépenses dans la mesure où il s'agit essentiellement d'œuvrer à financer nos partenaires locaux :

- La hausse de 42 K € des contingents versés à la Brigades des Sapeurs-Pompiers de Paris finançant son budget de fonctionnement en hausse, conséquence indirecte du climat d'insécurité ;
- La subvention de la Ville au CCAS ;
- L'engagement communal envers le fort et dynamique tissu associatif local pour un montant de 4,2 M €.

➤ **Les atténuations de produits**



Dépenses de fonctionnement en K € avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018
<b>Atténuations de produits</b>	9 809	5 678

Dépenses de fonctionnement en K € Sans EPT à périmètre constant	Budget + DM 2017	Budget 2018	
Atténuations de produits	7 215	8 878	+23%

La baisse faciale des atténuations de produits est un leurre qui s'explique par les mécanismes entre la Ville et l'EPT. Le fait de passer de conventions de gestion à transfert implique les changements suivants :

- Ainsi, la redevance d'assainissement, la redevance spéciale et les subventions d'éloignement SYCTOM n'ont plus à être reversées par la Ville à l'EPT dans le cadre des fameuses écritures croisées. En 2017, ces reversements étaient budgétés à 1,8 M €.
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), qui a fait l'objet d'une montée en charge progressive en 6 ans, est désormais réglé à l'échelle de l'ensemble intercommunal (EPT + communes-membres). Selon la loi de finances pour 2018, l'enveloppe globale restera stable en 2018. Sur la base de la répartition faite entre l'EPT et les communes-membres en 2017, la part revenant à Asnières-sur-Seine peut être estimée en 2018 à 3,2 M €. Cependant, suite au transfert de recettes de la Ville à l'EPT, il est envisagé que l'EPT prenne en charge le maximum de contributions FPIC. Les recettes communales transférées permettraient donc de compenser le FPIC.

Les atténuations de produits constituent bel et bien un poste de dépenses subi par la commune car fortement dépendant des mesures imposées par l'Etat :

- Tout d'abord, le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) institué suite à la suppression de la taxe professionnelle et prélevé sur les produits de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) perçus via l'attribution de compensation figée au 31/12/2016. Le FNGIR d'un montant de 4 290 K € est stable.
- Comme expliqué en première partie, une grande partie du forfait post-stationnement sera reversée au STIF et à la Région, estimée à 900 K € en 2018.
- Dans le cadre de l'arrêté de carence du 8 novembre 2017, la Ville sera contrainte de s'acquitter d'un prélèvement SRU de 450 K € imposé par l'Etat.

Ces atténuations de produit sont considérées comme des contraintes exogènes qui viennent minorer le fruit des efforts d'optimisation de la Ville d'Asnières-sur-Seine.

#### ➤ Les charges financières

Dépenses de fonctionnement en K € Avec EPT	Budget + DM 2017	Budget 2018	
Charges financières (intérêts de la dette)	7 541	6 956	-7,8%

Si les intérêts de la dette diminuent sous l'effet du transfert de la dette de la compétence assainissement (-400 K €), elles baissent également grâce à la politique de désendettement de la commune. Compte tenu que la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis mi-2016, la part des annuités dédiée aux intérêts de la dette a donc tendance à diminuer, d'où une baisse de ce poste de dépenses qui se confirme en 2018. Par ailleurs, la sécurisation de ce postes suite à l'opération de réaménagement en 2015 permet une grande fiabilité des prévisions budgétaires.

## VI.

### 2.4. Pas de hausse des taux d'imposition

Bouleversement majeur en 2018 sur ce poste de recettes, la TEOM est transférée à l'EPT. La Ville d'Asnières-sur-Seine ne délibère plus sur son taux d'imposition.

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'état 1259-MI notifiant les bases fiscales à partir duquel sont calculées les prévisions budgétaires fiscales n'a toujours pas été envoyé par les services de l'Etat, ce qui se rajoute aux désagréments multiples et variés d'une complexification réglementaire, source d'une réelle désorganisation.

Par conséquent, afin d'établir les prévisions budgétaires de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière bâtie (TFB) et de taxe foncière non bâtie (TFNB), il a été appliqué aux bases définitives 2017 (sans les rôles supplémentaires) le coefficient de revalorisation législative des bases de 1,2% ainsi qu'une évolution physique prudente de 0,5%.

La taxe d'habitation sera impactée par la première étape de la réforme nationale qui pour 2018 supprime l'impôt pour 30% des contribuables nationaux. Afin de compenser la perte de recettes des communes, l'Etat met en place des dégrèvements. Il se substitue ainsi aux contribuables pour verser aux communes les recettes de TH qu'ils n'acquitteront plus. Tant que le dispositif repose sur la logique des dégrèvements, il n'y aurait pas de répercussion sur le rendement fiscal TH prévisionnel des communes.

Sans l'état 1259-MI, impossible cependant de connaître la répartition exacte entre impôts acquittés par les contribuables et dégrèvements. Dans l'attente, le parti a été pris de laisser les choses en l'état, en prenant en compte les évolutions législative et physique des bases.

<b>Impôts et taxes En K €</b>	<b>Budget + DM 2017</b>	<b>CA 2017 sans rôles suppl.</b>	<b>Budget 2018</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	36 225	36 883	37 510
<b>Taxe foncière bâtie</b>	17 794	17 976	18 281
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	54	59	60
<b>Attribution de compensation</b>	23 688	23 730	23 734
<b>Taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	1 260	1 356	1 250
<b>Droits de mutation</b>	5 600	7 262	5 700

Sur les autres produits fiscaux et assimilés :

- L'attribution de compensation rassemble donc les produits de fiscalité professionnelle et la part compensation part salaires autrefois englobée dans la dotation globale de fonctionnement. Reversée par la MGP, elle est figée sur la base des produits encaissés en 2015. Hormis les rôles complémentaires de CFE antérieurs à 2016 versés cette année, l'attribution de compensation est donc stagnante. L'EPT « Boucle Nord de Seine » et la MGP conservent les fruits du dynamisme de ces produits.
- Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité par prudence restent stables, soit 1,2 M €.
- Dans un contexte de regain du marché immobilier, les droits de mutation évoluent à la hausse de 2017 à 2018 pour atteindre 5,7 M €.

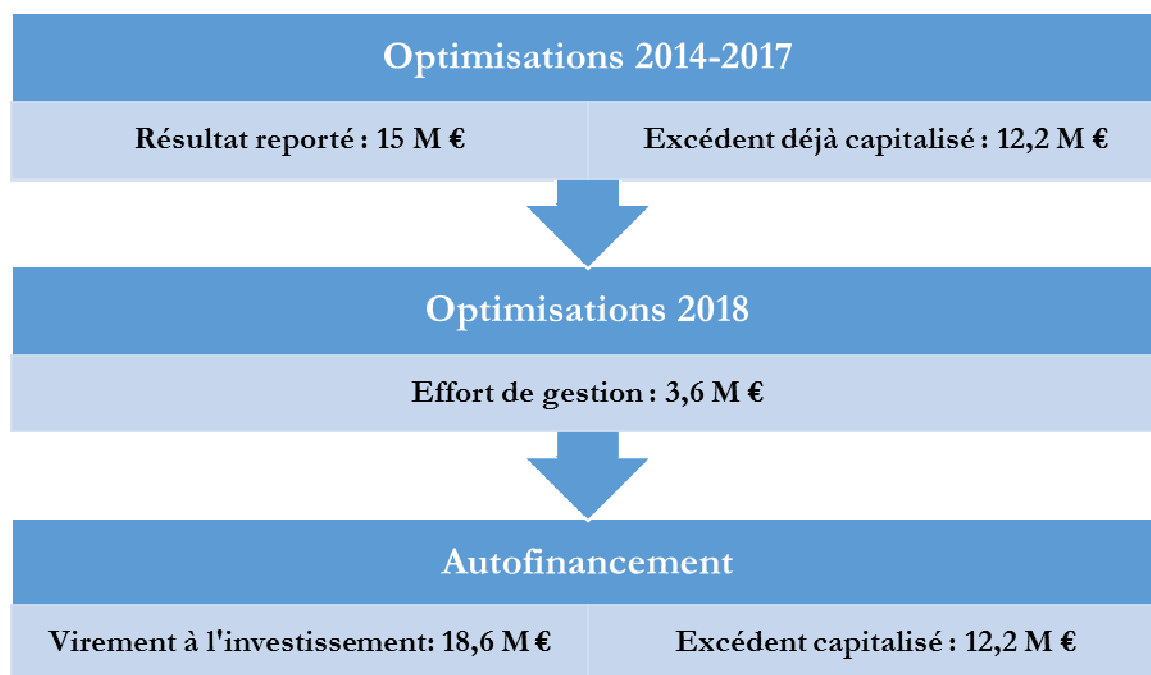
Globalement, du budget 2017 au budget 2018, les produits fiscaux passent de 95 948 K € à 86 813 K €, suite au transfert de la TEOM à l'EPT. L'instabilité réglementaire, qui d'année en année enlève du pouvoir fiscal aux communes, retire le bénéfice du dynamisme des bases fiscales ou supprime des ressources, justifie d'autant plus la stratégie financière de la commune d'agir sur ses dépenses de fonctionnement pour éviter de demander tout effort fiscal supplémentaire aux Asniérois. C'est ainsi qu'il n'est proposé au Conseil municipal aucune hausse des taux d'imposition pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

<b>Taux d'imposition</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	21,09%	20,90%	20,90%	20,90%	20,90%	<b>20,90%</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	11,83%	11,72%	11,72%	11,72%	11,72%	<b>11,72%</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	16,43%	16,28%	16,28%	16,28%	16,28%	<b>16,28%</b>

### III. EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LA CONCRETISATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR ASNIERES-SUR-SEINE

#### 2.1. Un autofinancement solide, conséquence des efforts d'optimisation

Grâce aux efforts accomplis dans l'optimisation, la modernisation et la réorganisation des services et des actions municipales, malgré les nouvelles contraintes réglementaires imposées, la commune réussit à dégager 18,6 M € d'autofinancement pour ses opérations d'investissement.



La municipalité démontre ainsi qu'en privilégiant le retour à des bases financières saines, elle peut ensuite consacrer cet effort à l'investissement, sans hausse des taux d'imposition. Cet effort est d'autant plus louable que les dépenses d'équipement sont financées sans emprunt nouveau.

#### 2.2. Des opérations d'équipement structurantes

L'autofinancement ainsi dégagé couplé avec la mobilisation d'un maximum de subventions d'investissement permet de mettre en œuvre des dépenses d'investissement à hauteur de 61 M €, dont :

- 7,7 M € de reports 2017 sur 2018 ;
- 9 M € d'acquisitions foncières ;
- 40,8 M € de nouvelles dépenses d'équipement.

Dans le cadre des opérations budgétaires :

Aménagement urbain	13 204 K €
Programme Enfance	3 543 K €
Programme socio-culturel	815 K €
Equipements sportifs	800 K €

**Opérations subdivisées en sous-opérations :**

	<b>Programme voirie</b>	<b>3 321 K €</b>
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>Requalification de la rue des Bourguignons</b>	<b>2 593 K €</b>
	<b>Réaménagement de la place des Victoires</b>	<b>3 053 K €</b>
	<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	<b>2 042 K €</b>
	<b>Déploiement de la vidéoprotection</b>	<b>1 518 K €</b>
	<b>Aménagement espaces verts</b>	<b>677 K €</b>
<b>PROGRAMME ENFANCE</b>	<b>Extension du groupe scolaire Badinter</b>	<b>2 348 K €</b>
	<b>Réhabilitation du groupe scolaire Michelet</b>	<b>500 K €</b>
	<b>Aménagement de la crèche Bords de Seine</b>	<b>475 K €</b>
<b>PROGRAMME SOCIO-CULTUREL</b>	<b>Modernisation de la Maison de la Santé</b>	<b>715 K €</b>
	<b>Réhabilitation CAS/Théâtre</b>	<b>100 K €</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>Opération Tennis du Ménil/Dupont</b>	<b>800 K €</b>

Outre ces opérations, la Ville consacrera également 28 M € de dépenses d'investissement, dont :

- Divers travaux d'entretien, études, équipements et mobiliers de voirie pour 1,5 M € ;
- Des aménagements de cours, clôtures, de terrains et de bâtiments pour 3,2 M € ;
- Des travaux de gros entretien, de grosses réparations ou de restructurations de bâtiments pour 4,8 M € ;
- Des travaux d'accessibilité pour 1,5 M € ;
- Des surcharges foncières et des subventions aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général pour 800 K € ;
- Des dépenses d'équipement pour les cimetières de 218 K € ;
- Des dépenses de réseaux, de progiciels et de matériels informatiques pour 2,1 M € ;
- Du matériel et mobilier générique pour le bon fonctionnement des services, des équipements ou des actions publiques pour 1,2 M € ;
- Des dépenses de loyers d'investissement (BEA et loyers des services techniques) pour 1 M € ;
- La poursuite de l'aménagement ANRU des Hauts d'Asnières via la participation de 1 M € (sous convention de gestion EPT) ;
- La poursuite de l'aménagement de la ZAC Parc d'Affaires pour 6,5 M € de participations (sous convention de gestion EPT) et 600 K € de travaux de voirie ;
- Des opérations de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour 1 M € via l'EPT.

NB : Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont présentées par politique publique dans la dernière partie du rapport.

Pour financer ces investissements, et en complément de l'autofinancement dégagé, la Ville d'Asnières-sur-Seine peut compter sur d'autres ressources propres solides couplées avec une stratégie foncière et immobilière déterminée et dynamique :



FCTVA	1 000 K €
Taxe d'aménagement	800 K €
Subventions d'équipement	10 828 K €
Participations ZAC Parc d'Affaires	6 458 K €
Cessions foncières	8 100 K €
<b>TOTAL</b>	<b>27 186 K €</b>

### 2.3. Sans inscription d'emprunt nouveau

L'autofinancement dégagé, les subventions et participations mobilisées, le FCTVA et les taxes d'aménagement permettent d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans effort fiscal supplémentaire demandé aux Asniérois aujourd'hui et sans inscrire de nouvel emprunt qui en annuités pèserait demain sur les finances communales.

Dette budget Ville au 01/01/2018	172 746 K €
<u>Emprunt nouveau</u>	<u>0 K €</u>
Remboursement du capital de la dette 2018	7 049 K €
Dette budget Ville estimée au 31/12/2018	165 698 K €
Dette consolidée au 01/01/2018 Budget principal + parcs de stationnement	173 744 K €
<u>Emprunt nouveau</u>	<u>0 K €</u>
Remboursement du capital de la dette 2018	7 709 K €
Dette budget Ville estimée au 31/12/2018	166 036 K €

La dette correspondant à la compétence d'assainissement a été transférée à l'EPT au 31/12/2017. Cependant, ce transfert n'a pas pu être pris en compte pour l'échéance de janvier 2018. C'est pourquoi, le budget 2018 comprend encore une part des annuités de la dette d'assainissement (150 K € de remboursement de capital).

Ainsi, la Ville d'Asnières-sur-Seine se désendettera donc en 2018 d'un montant estimé à 7 M € sur son seul budget principal. Ceci est la démonstration d'une gestion active et maîtrisée de la dette.

#### IV. LE BUDGETS ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT 2018

Le budget 2018 pour les parcs de stationnement souterrains (Mauriceau, Métro, Sablière, Grésillons, Station, Bager, Simone Veil, Casino, Flachat, Olympe de Gouges et le parking de l'Hôtel de ville) intègre en fonctionnement comme en investissement l'annuité de l'emprunt souscrit en 2011 pour le financement du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville. Il est rappelé que, pour éviter une augmentation disproportionnée des tarifs, la Ville participe au financement de ce budget, dans la limite maximale des remboursements d'emprunt.

##### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	732 000,00	732 000,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		732 000,00	732 000,00

##### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	848 000,00	1 221 910,34
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	14 700,00	273 324,41
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	632 534,75	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 495 234,75	1 495 234,75

##### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 227 234,75	2 227 234,75
---------------------	--------------	--------------

## V. NOS PRIORITES ET NOS ACTIONS EN 2018

Le budget 2018 s'avère un budget d'actions qui prend en compte les besoins des Asniérois et se fixe pour ambition de continuer à fournir un service public visible, lisible et de qualité aux habitants, tout en persévérant dans nos efforts d'optimisation. Par ailleurs, avec 61 M € de dépenses d'investissement, la municipalité s'engage dans un programme ambitieux et structurant pour Asnières-sur-Seine.

### 5.1. Entretien et aménagement des espaces urbains

BUDGET 2018	
Dépenses de fonctionnement courant	5 336 K €
Propreté	
Dépenses de fonctionnement courant	3 509 K €
Entretien de voirie et espaces verts	
Dépenses de personnel	2 920 K €
Soit 14,7% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Programme voirie et réhabilitation trottoirs	1 900 K €
Requalification de la rue des Bourguignons	1 767 K €
Réaménagement de la place des Victoires	4 198 K €
Rénovation de l'éclairage public	1 500 K €
Participation et dépenses d'équipement ANRU	1 600 K €
Participation aménagement Parc d'affaires	6 458 K €
Aménagement espaces verts	677 K €
Acquisitions pour valorisations foncières	8 935 K €
Travaux courant de voirie, d'éclairage public, d'espaces verts et d'assainissement	2 057 K €
Soit 29 M € de dépenses d'équipement (hors reports)	

La municipalité consacre une large part de son budget à l'entretien de ses espaces publics, à travers le maintien d'un budget de fonctionnement conséquent dont les priorités ou nouvelles actions 2018 sont les suivantes :

- L'enjeu d'une ville propre est central. Dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte (avec l'EPT) et de propreté, une réflexion a été menée pour une efficacité toujours plus grande dans la qualité du service rendu et dans la modernisation des moyens déployés : redéfinition des secteurs, emploi de véhicules hybrides, électriques et « gloutons », sondes de télérelève, coordination entre propreté et désherbage, ...;
- Une attention particulière sera donnée en 2018 aux espaces verts et fleuris asniérois tant en fonctionnement qu'en investissement avec la constitution d'un plan de fleurissement et un programme de réaménagement des espaces verts, notamment dans le square Voyer d'Argenson et les Hauts d'Asnières ;
- La commune a adhéré au syndicat mixte Vélib' afin que les Asniérois puissent accéder à un service de location de vélos en libre-service avec l'implantation à moyen terme de 14 stations.

Par ailleurs, la Ville s'est attelée à élaborer un programme d'investissement conséquent autour de projets-phares qui ont pour ambition de remodeler le paysage urbain.

Côté voirie

- La relance du programme voirie doté de 1,9 M € axé sur des opérations ciblées, à l'exemple de la première phase de la Rue Paul Gilet, le Quartier Bac et la place de la gare de Bécon, mais aussi sur la poursuite du programme pluriannuel de rénovation des trottoirs ;
- L'achèvement de l'opération de requalification de la rue des Bourguignons, opération menée en partenariat avec la commune de Bois-Colombes ;

- La rénovation de l'éclairage public par la rénovation progressive du réseau, des mâts et des points lumineux à travers le nouvel outil de dialogue de performance énergétique qui sera opérationnel en 2018 ;
- La poursuite des travaux via l'EPT sur le réseau d'assainissement pour 880 K € HT (soit 1 M € TTC) selon le schéma directeur défini.

Côté aménagement urbain :

- Le réaménagement de la Place des Victoires, projet structurant pour la commune qui remodelera le cadre de vie des Asniérois et le visage du centre-ville pour un montant total de 12 M € de travaux. En 2018, une première tranche de travaux est prévue pour 3,5 M €, après avoir procédé au dévoiement des réseaux (250 K €) ;
- L'engagement de la commune dans les Hauts d'Asnières, avec la poursuite de l'ANRU I pour 1,6 M € (dont 600 K € de travaux de voirie) et les prémices de l'ANRU II (265 K € d'études subventionnées) ;
- 6,5 M € de participations dans le cadre de la ZAC Parc d'affaires, financées par autant de participations des constructeurs ;
- La commune procèdera par ailleurs à près de 9 M € d'acquisitions foncières (la plupart auprès de l'EPF) destinées à être valorisées. Par exemple :
  - o Lors du Conseil municipal du 16 février 2018, ont été adoptés les projets d'acquisition de parcelles dans la rue Robert Dupont et dans l'avenue Gabriel Péri (opération Basly) pour un montant de 4,1 M €, terrains destinés à être cédés pour un montant estimé à 10,3 M € et dédiés au financement des investissements 2019.
  - o Il convient également de souligner le projet d'acquisition d'1,4 M € du foncier pour le nouveau collège qui est financé dans le cadre du projet urbain partenarial signé avec GPAM (participation de 1,6 M € en recettes).

## 5.2. Politique scolaire et périscolaire

<b>BUDGET 2018</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>6 862 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>16 233 K €</b>
<b>Soutien aux associations et établissements scolaires</b>	<b>919 K €</b>
<b>Soit 30% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
<b>Extension du groupe scolaire Badinter</b>	<b>2 238 K €</b>
<b>Réhabilitation du groupe scolaire Michelet</b>	<b>500 K €</b>
<b>Agrandissement Enfance Pratique</b>	<b>300 K €</b>
<b>Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation</b>	<b>1 231 K €</b>
<b>Loyers d'investissement BEA</b>	<b>682 K €</b>
<b>Modernisation informatique</b>	<b>125 K €</b>
<b>Renouvellement de matériel et de mobilier</b>	<b>246 K €</b>
<b>Soit 5,3 M € de dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

Suite à la consultation menée en 2017, la Ville d'Asnières-sur-Seine tient à maintenir un budget conséquent pour la politique scolaire et périscolaire. Suite à la consultation engagée en 2018, elle mettra en œuvre à la prochaine rentrée scolaire le « retour à la semaine des 4 jours » tout en offrant un service de qualité dans le cadre de la pause méridienne et d'ateliers péri-éducatifs après l'école. La municipalité continuera également à proposer les classes PEAC (projet d'éducation artistique et culturelle) et les classes de remobilisation.

Ce changement s'accompagnera également de la refonte du quotient familial et de la tarification des activités périscolaires dont les maîtres-mots sont équité, simplicité et modernité. C'est ainsi que la réforme mettra en place des tarifs adaptés à chacun, alliant progressivité et proportionnalité, dans le cadre de tarifs lissés dans les tranches de quotient familial pour éviter les effets de seuil. Les modalités de tarification et les grilles tarifaires seront réduites et simplifiées, pour que le service Enfance Pratique gagne en efficacité dans l'accueil du public. C'est dans ce contexte que le service viendra s'agrandir courant 2018.

En investissement, l'année 2018 pour le secteur scolaire et périscolaire se caractérisera par :

- La première tranche des travaux d'extension du groupe scolaire Badinter pour 2,2 M €;
- Le lancement de la consultation de conception-réalisation et la première phase de conception pour la réhabilitation du groupe scolaire Michelet pour 500 K € ;
- Les travaux d'entretien, de remises aux normes et d'accessibilité ne sont pas oubliés en y dédiant 1,2 M € ;
- La Ville continuera ses efforts dans le renouvellement du mobilier scolaire, l'ouverture de nouvelles classes, mais aussi dans la modernisation des outils pédagogiques.

### 5.3. Politique petite enfance

---

BUDGET 2018	
Dépenses de fonctionnement courant	2 315 K €
Dépenses de personnel	12 779 K €
Subventions aux associations et familles	270 K €
Soit 19% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Aménagement de la crèche Bords de Seine	475 K €
Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation	311 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	60 K €
Soit 846 K € de dépenses d'équipement (hors reports)	

---

La commune ne relâche pas ses efforts dans le secteur de la petite enfance. Ainsi, la municipalité engagera les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la crèche Nexiville des Bords de Seine, mais essaie également de diversifier les modes de garde (MAM, RAM, RAP).

Par ailleurs, elle continue à persévérer dans l'optimisation des structures en promouvant raisonnablement l'accueil occasionnel afin de satisfaire davantage d'Asniérois. Dans cette même optique, les speed-dating entre parents et professionnels de la petite enfance seront reconduits en 2018. Ces actions sont également inscrites dans le cadre du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse.

Confrontée au vieillissement de son patrimoine et à des difficultés de recrutement dans ce secteur où le privé se développe fortement, la Ville entreprend de passer 3 crèches en concession de service public, en plus de la crèche « Tom Pouce », afin de pouvoir optimiser le nombre de berceaux dans un service de qualité.

Côté investissement, l'année 2018 sera marquée par les études de maîtrise d'œuvre et la première tranche des travaux d'aménagement de la crèche des Bords de Seine qui accueillera dans des locaux neufs et adaptés une nouvelle crèche gérée en régie.

### 5.4. Sécurité et prévention

---

BUDGET 2018	
Dépenses de fonctionnement courant	529 K €
Dépenses de personnel	4 298 K €
Subvention de fonctionnement à la BSPP	1 470 K €
Soit 7,9% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Déploiement de la vidéoprotection	730 K €

---

Subvention d'investissement à la BSPP	225 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	100 K €
<b>Soit 1 M € de dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

Autre engagement fort pris par la municipalité, la politique de sécurité et de prévention s'affiche comme une priorité. Après le renfort de la police municipale et la rénovation complète du réseau et du matériel de vidéoprotection, la commune a pour ambition en 2018 de :

- continuer à fournir un équipement adapté pour le service en profitant des dispositifs de subvention en vigueur pour 100 K € (véhicules banalisés, gilets pare-balle, matériels d'entraînement, boucliers, caméras portatives) ;
- continuer à développer le dispositif « Voisins vigilants » ;
- continuer à étendre le parc de vidéo-protection pour 730 K €.

### 5.5. Sports et vie associative

<b>BUDGET 2018</b>	
Dépenses de fonctionnement courant	959 K €
Dépenses de personnel	4 158 K €
Subventions aux associations	4 161 K €
<b>Soit 11,6% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
Terrain multisport Dupont	600 K €
Tennis du Ménil	200 K €
Equipement du nouveau gymnase Courtilles	90 K €
Aménagement de jeux square Pompidou	150 K €
Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation	787 K €
Modernisation informatique	70 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	96 K €
<b>Soit 2 M € dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

La commune n'oubliera pas le secteur sportif, qui bénéficiera de travaux de rénovation sur l'ensemble des équipements sportifs, mais aussi d'un budget important en matière de matériels dans le cadre de l'ouverture prochaine du nouveau gymnase des Courtilles. Elle axera ses investissements vers la pratique sportive de proximité (terrain multisport et aménagements de jeux) et engagera le projet de couverture de terrains de tennis du Ménil et de rénovation du club-house. Par ailleurs, afin d'optimiser les installations, sera mise en place la gestion automatisée de gymnases mono-salles.

La municipalité continuera également les actions d'initiation et de sensibilisation à la pratique sportive à travers des stages d'éveil étendus sur la journée et des stages d'apprentissage de natation. Le point d'orgue du contact avec le sport (mais aussi avec l'ensemble des autres disciplines) reste le forum des associations qui illustre la variété et la richesse des pratiques associatives asniéroises soutenues par la commune.

La Ville continuera à organiser des événements autour des pratiques sportives afin de maintenir le dynamisme sportif communal et ouvrir la pratique au plus grand nombre. Il en est ainsi des manifestations Opération patinoire à 1 € ou Opération piscine à 1 €.

## 5.6. Politique culturelle et tourisme

### BUDGET 2018

Dépenses de fonctionnement courant	500 K €
Dépenses de personnel	1 538 K €
Soit 2,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Réhabilitation CAS / Théâtre	108 K €
Travaux Cimetière des Chiens	96 K €
Rénovation de l'orgue Sainte-Geneviève	150 K €
Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation	304 K €
Modernisation informatique	91 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	84 K €
Soit 833 K € dépenses d'équipement (hors reports)	

La commune pérennise ses actions culturelles qui rythment la vie locale :

- La « Journée du livre » qui vise à intéresser le tout public aux actualités littéraires et lui faire connaître des auteurs de renom ;
- La participation de la commune à l'événement « Journées européennes du Patrimoine » qui consiste à ouvrir les portes des différents bâtiments et à offrir des visites gratuites dans des lieux emblématiques de la ville ;
- La « Fête des bébés lecteurs » pour promouvoir l'intérêt des livres aux plus jeunes, mais aussi aux parents ;
- Les portes ouvertes des ateliers d'artistes asniérois afin que chacun puisse découvrir leurs techniques et leurs œuvres ;
- La participation à la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18 ;
- Le « Festival du conte », temps fort de la médiathèque Alexandre Jardin avec 7 soirées de contes pour tout public ;
- Les projections de films et d'animation au Centre Robert Lavergne ;
- La « Saison Jeune public » en partenariat avec l'Education nationale pour organiser des ateliers culturels au sein des écoles.

La Ville tient également à organiser ou soutenir – par un poste de subventions conséquent alloué aux associations culturelles – une programmation culturelle de qualité (dépenses comptabilisées dans la vie associative).

Par ailleurs, la commune entamera des études ou des travaux dans ses équipements culturels ou touristiques :

- Des études de programmation sont lancées pour la réhabilitation et l'optimisation du CAS et du Théâtre. Parallèlement, des travaux d'étanchéité sont prévus pour le théâtre ;
- La Ville envisage de réaliser des travaux au Cimetière des Chiens pour embellir ce site touristique ;
- Dans le cadre d'une procédure en cours, la rénovation de l'orgue Sainte-Geneviève est prévue ;
- Des travaux de remise aux normes seront également menés dans les médiathèques.

## 5.7. Manifestations locales

### BUDGET 2018

Dépenses de fonctionnement courant	528 K €
Dépenses de personnel	426 K €
Soit 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Travaux Espace Delage	161 K €
Projet péniche pour salle des fêtes	397 K €
Soit 558 K € dépenses d'équipement (hors reports)	

A l'instar des années précédentes, 2018 sera également ponctuée des manifestations locales structurantes organisées par la Ville. Il en est ainsi des vœux aux Asniérois, de la fête de la musique, de la fête du 14 juillet, d'Halloween et des fêtes de fin d'année, en plus des manifestations à caractère culturel, sportif ou associatif. A l'initiative du CESL, la Ville réfléchit à l'organisation d'une nouvelle manifestation nommée « Asnières-en-scène », nouvel évènement communal qui aurait lieu dans les quartiers de Bords de Seine. Pour tous ces évènements, comme elle le fait pour ses projets d'équipement, la commune a pour ambition de développer un partenariat avec les entreprises et commerçants asniérois à travers une politique de sponsoring. Cette dernière a été expérimentée déjà en 2017 pour le Forum des associations et Halloween.

Côté investissement, des travaux d'étanchéité et de réfection du parquet pour l'Espace Delage sont prévus. Enfin, la Ville manquant de lieux de festivités appropriés pour l'organisation de mariages et autres fêtes, une réflexion est menée pour installer une péniche aménagée en salle des fêtes et proche du Cimetière des Chiens pour répondre aux besoins des Asniérois.

## 5.8. Jeunesse et vie des quartiers

<b>BUDGET 2018</b>	
Dépenses de fonctionnement courant	396 K €
Dépenses de personnel	1 152 K €
Soit 1,9% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Remise en état du Centre Robert Lavergne	50 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	20 K €
Soit 388 K € dépenses d'équipement (hors reports)	

La municipalité souhaite continuer ses actions dans le secteur de la jeunesse et de la vie des quartiers autour des espaces et centres dédiés. En 2017, la Ville compte renforcer les classes d'accompagnement scolaire pendant l'année et les stages de renforcement scolaire pendant les vacances, ouverts à davantage de public afin de lutter contre le décrochage scolaire. Elle poursuivra l'ouverture d'ateliers dans le cadre du dispositif « Tremplin Sports ». Là aussi, des événements jalonnent l'activité du secteur, tel que le lancement de l'été ou la soirée des diplômés.

La Ville évolue en étroite partenariat avec les centres sociaux Yannick Noah et Louise Michel. Ce dernier va d'ailleurs déménager provisoirement au centre Robert Lavergne, qui fait l'objet d'une remise aux normes, pour ensuite intégrer la Maison de la Jeunesse, une structure commune entre la Ville et l'association.

## 5.9. Politique sociale et actions sur le logement

<b>BUDGET 2018</b>	
Dépenses de fonctionnement courant	584 K €
Dépenses de personnel	1 284 K €
Subventions au CCAS et aux associations	1 772 K €
Soit 4,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Surcharges foncières et subventions Ville dans le cadre du PIG	800 K €
Travaux et équipements CCAS	129 K €
Soit 929 K € dépenses d'équipement (hors reports)	

La Ville d'Asnières-sur-Seine, en étroite coopération avec le CCAS, entreprend une action déterminée et construite dans le secteur social. Cela se traduit par :



- Le maintien d'une subvention importante octroyée au CCAS, qui atteint 1,7 M € ;
- Les efforts dans le suivi du programme d'intérêt général ;
- La pérennisation des actions du service d'hygiène dans la lutte contre l'insalubrité des logements.

Côté investissement, la commune consacra 800 K € de surcharges foncières pour soutenir la construction de logements sociaux et de subventions aux particuliers pour la rénovation d'habitats indignes.

Dans le cadre de la convention de mutualisation, la Ville prendra en charge des travaux et des équipements du CCAS qui la remboursera à due concurrence.

## 5.10. Santé

<b>BUDGET 2018</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>107 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 087 K €</b>
<b>Soit 1,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
<b>Equipements Maison de la Santé (pour rappel, solde des travaux inscrits en report pour 535 K €)</b>	<b>130 K €</b>
<b>Soit 130 K € dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

Avec l'achèvement de ses travaux, la nouvelle Maison de la Santé, bâtiment plus adapté et à proximité d'un public devant faire face à la raréfaction de l'offre médicale, pourra bénéficier d'un équipement médical neuf et moderne.

Parallèlement à cette opération, la commune s'est engagée dans la mise en place d'une mutuelle communale à prix accessible pour les Asniérois, qui montera en charge en 2018 grâce à une large diffusion et l'ouverture d'une permanence.

## 5.11. Développement économique et emploi

<b>BUDGET 2018</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>120 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>525K €</b>
<b>Subventions aux structures</b>	<b>215 K €</b>
<b>Soit 1,1% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	

La municipalité continue ses actions dans ce secteur qui est constitué :

- D'un volet emploi par le soutien financier aux structures locales qui œuvrent efficacement pour l'accès à l'emploi des publics les plus exposés au chômage (Mission locale, Ecole de la 2eme chance) et par des actions favorisant le retour à l'emploi (organisation de forums de la formation et de l'emploi en partenariats avec le pôle emploi et la mission locale) ;
- D'un volet développement économique pour la création d'entreprises. Il s'agit notamment du dispositif d'accompagnement et d'information à la création d'entreprises « parcours du créateur », unique en France compte tenu de son succès et de ses résultats, de l'organisation nouvelle des conférences sur des thématiques intéressant les entreprises et l'adhésion à l'APEHAG pour l'orientation des porteurs de projet. Ces dispositifs affirment la volonté de la ville d'encourager l'entrepreneuriat ;
- D'un volet commerce, à travers l'organisation d'animations favorisant la dynamisation du commerce de proximité. Tel est le cas de la « Semaine du Goût » qui a rencontré en 2017 un franc succès, du « Marché de Noël Gourmand » et des braderies. Une « journée foodtruck » est également en projet. La Ville cherche aussi à soutenir les commerces en difficultés ou éviter que des locaux soient vacants trop longtemps. C'est dans ce cadre qu'elle a déjà mis en place le périmètre de sauvegarde, la taxe sur les locaux commerciaux vacants et peut utiliser la préemption de fonds de commerce. C'est également dans cette perspective qu'elle souhaite en 2018 renforcer son partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, mettre en place les dispositifs des boutiques éphémères et des « ambassadeurs du commerce ».